



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

### NEWS : RÉOUVERTURE HABITUELLE

Mardi	15h00 - 18h00
Mercredi	13h30 - 17h30
Jeudi	15h00 - 18h00
Vendredi	15h00 - 23h00

#### Ouverture en soirée

Vendredi 12, 19 et 26 juin de 19h à 23h  
Samedi 20 juin de 19h à 23h

#### Prochaines activités

Vendredi 12 juin - 17h : CAJ CHECK  
Discussion entre les jeunes et les animateurs sur les activités du CAJ pour l'été 2020

#### Prestations disponibles sur demande ou sur RDV

- Service de soutien à l'orientation professionnelle
- Accompagnement individuel ou en groupe
- Entretiens privés confidentiels
- Orientation vers des services spécialisés

Informations complémentaires et RDV  
au 078 400 34 35, par mail ou les réseaux sociaux

### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que durant la semaine du 15 au 19 juin 2020, nos bureaux seront ouverts selon les horaires suivants :

#### Semaine du 15 au 19 juin 2020

Lundi	matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Mardi	matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Mercredi	matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Jeudi	matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45
Vendredi	matin de 8h30 à 11h30 / FERME

### Avis de construction

Requérant : M. Daniel Pereira, chemin des Aubépines 1, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur, au chemin des Aubépines 1, sur la parcelle no1604, ban de La Neuveville.

Zone : H3.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 juin 2020 au 6 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 5 juin 2020  
Municipalité de La Neuveville

### LES INFOS DU MUNICIPAL 12 JUIN 2020

#### LE CONSEIL GENERAL NEUVEVILLOIS TIENDRA SA SEANCE AU LANDERON

Pour la première fois de son histoire, le Conseil général de La Neuveville siégera en terre neuchâteloise au Centre des Deux Thielles du Landeron (C2T).

En raison de la pandémie du Covid-19 et des mesures de distanciation sociale décrétées par la Confédération, la séance du Législatif neuevillois ne pourra pas se tenir dans la salle habituelle au rez-de-chaussée du Centre des Epancheurs. La salle du cinéma ne permet pas non plus la tenue d'une telle séance.

Ainsi, il a fallu rechercher des solutions pour que le parlement communal puisse se réunir et prendre les décisions qui lui incombent, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Commune.

La Commune du Landeron était elle aussi confrontée à la même problématique qu'elle a pu résoudre grâce à la surface qu'offrent les bâtiments du C2T. Les autorités et l'administration landeronnaises ont ainsi mis en place un concept qui permettra au Conseil général du Landeron de siéger en plenum le 25 juin 2020.

C'est ainsi tout naturellement que le Conseil communal du Landeron a accepté la demande faite par notre Municipalité. De plus, les autorités landeronnaises mettront cette salle gratuitement à disposition du Conseil général neuevillois le 17 juin prochain. La séance débutera à 18h30.

Le bureau du Conseil général ainsi que le Conseil municipal remercient très chaleureusement l'Exécutif du Landeron de sa largesse d'esprit et de son geste très apprécié, fruit d'un esprit d'amitié et de bonne collaboration intercommunale.

#### TOUR DE ROMANDIE

A la demande de la direction du Tour de Romandie, le Conseil municipal a décidé de reporter à 2021 sa participation à l'édition préalablement arrêtée pour le Tour de Romandie 2020.

CONSEIL MUNICIPAL

### AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

de février à octobre 2020

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement



### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE REPRISE DES CONTRÔLES DES PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES

Le Conseil municipal a décidé, dès le 8 juin 2020, de reprendre le contrôle des places de stationnement en zones bleues et en zones horodateurs. Veuillez penser à apposer vos disques en zones bleues, vos macarons en zones blanches ou à vous acquitter du paiement aux horodateurs, car les contrevenants seront amendés.

Aussi, pensez à appliquer scrupuleusement les mesures édictées par la Confédération !  
Protégez-vous et protégez les autres !

LE CONSEIL MUNICIPAL



Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 60

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 juin 2020, au plus tard**.

**BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :**

Département des finances,  
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,  
tél. 032 752 10 10, [compta@neuveville.ch](mailto:compta@neuveville.ch)

Le/la soussigné(e) passe commande ferme  
de ..... litres de mazout.  
 Normal  
 Eco

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

Livraison prévue dans le courant  
du mois de juin/juillet 2020



Aux consommateurs d'eau potable du Chemin  
Beau-site / La Neuveville

**INFORMATION  
TRAVAUX DE MODERNISATION DES  
CONDUITES D'EAU POTABLE - BEAU-SITE**

Madame, Monsieur,

A partir du 10 juin 2020 (et pour une durée de 8 semaines environ), le TLN va effectuer la modernisation de sa conduite d'eau potable sur le Chemin de Beau-site. D'après le règlement du TLN (Cf. règlement), les conduites présentes sur les parcelles privées sont de la responsabilité des propriétaires. Si vous souhaitez bénéficier de l'occasion pour renouveler et mettre aux normes votre entrée d'eau, vous pourriez profiter des avantages liés à ce chantier (déduction du coût de l'ouverture de la route, par exemple).

En cas d'intérêt, veuillez contacter l'entreprise sanitaire N. Marti SA au 032 751 21 76.

Nous vous rendons attentifs qu'il vous faudra, une fois les travaux terminés, procéder, par précaution, à une vérification de la mise à terre électrique de votre bâtiment.

Par ailleurs, nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée lors des travaux de modernisation. Nous essayons de prendre les mesures nécessaires pour perturber le moins possible votre quartier pendant la durée des travaux.  
Merci d'avance pour votre compréhension.

Pour toutes questions relatives au chantier, vous pouvez contacter le responsable du Service des eaux TLN, M. Scholer au 079 122 06 06.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Le service des eaux TLN

**VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT**

Vente de cartes journalières de la société de navigation BSG (Lac de Biemme-trois lacs - Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, La Neuveville.

**LE CONSEIL GENERAL**

**est convoqué en séance ordinaire au Centre des Deux Thielles Le Landeron**

**mercredi 17 juin 2020 à 18.30 h.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019
3. Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (CRC) – Révision partielle : arrêté du Conseil général (R. Matti)
4. Règlement de la crèche municipale Bidibule : arrêté du Conseil général (L. Glatz)
5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 141'520.- par année pour une durée de 5 ans (2020-2024) afin d'assurer le service des bons de garde : arrêté du Conseil général (L. Glatz)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile : décision (A. Olivieri)
7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (W. Lehmann) "Plan de gestion des déchets" (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A. Guillaume) « Une amélioration de la sécurité autour des voies CFF » (C. Ferrier)
9. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Müller / L. Longo) "Tarif des amendes pour les bureaux de vote" (R. Matti)
10. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A. Guillaume) "Un contournement du lac de Biemme par le sud" (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) "Utilisation des produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs" (A. Kurth)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) "Zones 30 km/h" (C. Ferrier)
13. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Réactivation de la commission de l'énergie pour l'avancement du projet du chauffage à distance » (A. Binggeli)
14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (W. Lehmann) "Encouragement des jeunes à voter" (R. Matti)
15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Burdet / A. Gorgé) "Cimetière" (A. Kurth)
16. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) "Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains" (C. Ferrier)
17. Rapport CM en réponse à la motion FOR (S. Ohra) "Installation d'un défibrillateur à Chavannes" (R. Matti)
18. Comptes 2019 (A. Kurth)
  - 18.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district
  - 18.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 2'971'216.83 dont CHF 2'275'574.08 de dépenses à arrêter et donc CHF 695'642.75 de dépenses liées
  - 18.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2019 présentant un excédent des recettes de CHF 31'691.50
19. Règlement sur les indemnités des autorités communales et fonctions diverses – Révision totale en un règlement sur les honoraires et les indemnités : arrêté du Conseil général (A. Kurth)
20. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 574'650.- TTC pour la réalisation d'un projet d'assainissement et de stabilisation de la berge à St-Joux comprenant la remise en état de l'aménagement paysager du secteur (C. Ferrier)
21. Rapport de gestion 2019 : information (R. Matti)
22. Interventions parlementaires et développements
23. Questions simples et traitement
24. Communications

**LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES****Noctambus et Moonliner**

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



## Avis de construction

**Requérant :** M. Patrick Cosandier, chemin de Chavannes 19, 2514 Gléresse.

**Projet :** Installation d'une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment existant, au chemin de Chavannes 19, sur la parcelle no 3156, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020  
Municipalité de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérante :** Mme Sara Hodel, rue de l'Hôpital 19, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Réfection de la façade sud du bâtiment existant et installation de volets en façade nord, à la rue de l'Hôpital 19, sur la parcelle no 366, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « Vieille Ville ».

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020  
Municipalité de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérants :** M. et Mme Matthias et Christiane Grimm-Angelrath, route de Bienne 165, 2514 Gléresse.

**Projet :** Assainissement de la toiture et création de deux nouvelles ouvertures de toiture en façade est, à la route de Bienne 165, sur la parcelle no 1457, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020  
Municipalité de La Neuveville



## Nouvelles de l'administration

### Apprentissage gros engagement des entreprises formatrices

La pandémie de coronavirus n'a pas eu à ce jour de conséquences graves pour le marché cantonal des places d'apprentissage. Depuis le confinement, le nombre de contrats conclus augmente lentement, mais les entreprises sont toujours très désireuses d'accueillir des jeunes en formation : 7827 nouveaux contrats ont été signés jusqu'au 1er juin 2020, soit 5% de moins que l'année précédente (-416). Dans le canton de Berne, il y a davantage de places d'apprentissage libres que de demandes. Pour qu'un nombre maximum de jeunes trouvent une solution de formation, les entreprises pourront exceptionnellement recruter jusqu'en octobre, tandis que le canton renforce le marketing des places d'apprentissage.

Le marché cantonal des places d'apprentissage est actuellement moins touché que ce que l'on craignait par les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus. La grande majorité des jeunes en fin de scolarité avaient trouvé une place d'apprentissage avant la crise. Le confinement n'a pas stoppé le processus de recrutement. Les entreprises ont pu conclure de nouveaux contrats et donc investir pour former une relève qualifiée. Ainsi, le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le canton de Berne (7827) n'est que légèrement inférieur à celui de l'an passé. L'engagement des entreprises formatrices est remarquable compte tenu des défis actuels.

Le nombre légèrement inférieur de contrats d'apprentissage au 1<sup>er</sup> juin s'explique sans doute par le fait qu'une partie des entreprises attendent la clôture de leurs comptes annuels à cause de l'incertitude économique ou que la crise du coronavirus a retardé ou entravé le processus de recrutement dans d'autres entreprises, notamment dans les métiers touchés par l'interdiction d'exercer ou ayant une importance systémique. Ainsi, le nombre de places d'apprentissage encore disponibles est

nettement plus élevé que l'an dernier dans la coiffure, la gastronomie et l'assistance en soins et santé communautaire. Le portail cantonal pour les entreprises formatrices affiche actuellement 1731 places à pourvoir, soit 4,5% de plus qu'en 2019.

### Légères différences entre la partie francophone et la partie germanophone du canton

Le taux d'occupation des places d'apprentissage est généralement un peu différent dans la partie francophone et dans la partie germanophone du canton. Dans la partie francophone, les contrats sont souvent conclus plus tard, vers la fin de l'été pour le dernier tiers d'entre eux. Mais les grandes entreprises avaient déjà recruté de nouveaux apprentis avant le confinement. La demande de formation scolaire est plus élevée dans la partie francophone du canton, où cette voie d'apprentissage reste très appréciée. La demande de solutions transitoires est semblable dans les deux régions linguistiques. Beaucoup de jeunes s'inscrivent par précaution. Le nombre de places de formation a déjà été augmenté dans toute la partie francophone du canton. On saura combien de jeunes sont encore à la recherche d'une place d'apprentissage fin juin, lorsque les réponses au sondage auprès des élèves de dernière année auront été analysées.

### Priorité à une rentrée directe en formation

Pour la Confédération et le canton de Berne, il faut continuer à aiguiller les jeunes vers une rentrée directe en formation afin qu'ils soient aussi peu nombreux que possible dans les solutions transitoires. Les autorités comptent pour cela sur les entreprises formatrices car l'apprentissage est mutuellement bénéfique et important pour l'avenir de la formation professionnelle. La Direction de l'instruction publique et de la culture invite les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage et les entreprises à poursuivre leurs efforts et à conclure des contrats chaque fois que possible. Pour éviter que la crise du coronavirus porte préjudice aux entreprises désireuses de dispenser des formations et aux jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage, la Confédération a autorisé le

recrutement de nouveaux apprentis aux entreprises ayant recours à des réductions de l'horaire de travail. De plus, les cantons ont prolongé le délai pour conclure des contrats d'apprentissage jusqu'aux vacances d'automne.

### Soutien efficace de l'orientation professionnelle

Cette année encore, les élèves de dernière année à la recherche d'une place d'apprentissage ou dans une solution transitoire peuvent compter sur l'efficacité des centres d'orientation professionnelle. Pendant le confinement, ils ont continué à dispenser des conseils par téléphone, vidéo, live chat ou courriel. Le portail suisse de l'orientation professionnelle a en outre rapidement mis en place un service d'information téléphonique (hotline ouverte tous les jours de 10h à 18h) et un nouveau chat en ligne sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch). Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Depuis le 11 mai, le coaching et la gestion des cas dans la formation professionnelle ont pu reprendre en présentiel. Cet été, l'orientation professionnelle étendra en outre à l'ensemble du canton son offre de soutien Support+.

Il est important que les jeunes en phase de choix professionnel ne se focalisent pas trop vite sur un seul métier, mais qu'ils prennent le temps de s'interroger sur leurs aptitudes et leurs envies. Les stages en entreprise sont très utiles pour faire un choix professionnel fondé. Ils sont de nouveau possibles dès maintenant et cette possibilité de découverte concrète doit absolument être mise à profit.

### Mesures et offres supplémentaires en préparation

Face à la situation actuelle, le canton de Berne a mis en place un groupe de travail inter-Directions pour travailler sur la question des solutions transitoires. Des places et des classes supplémentaires seront ouvertes en année préprofessionnelle. Durant les deux premières semaines de la prochaine rentrée scolaire, des rencontres rapides seront organisées pour les entreprises à la recherche d'apprentis.

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures  
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse**

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**TAXE DE CHIENS 2020**

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1<sup>er</sup> août 2020 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 19 juin 2020** au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch).

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**RELEVÉ DES COMPTEURS  
D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING**

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 25 et 26, soit du :

**15 au 26 juin 2020**

En raison de la situation pandémique actuelle, nous voulons privilégier la distanciation, aussi nous vous prions de bien vouloir afficher le relevé de votre compteur sur votre porte d'entrée ou alors remplir le formulaire ci-dessous à nous envoyer par courriel à [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch) ou le déposer dans notre boîte aux lettres, La Chaîne 2 à Prêles.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

**Formulaire de relevé  
d'électricité, état au 30.06.2020**

Nom/Prénom : .....

.....

Rue : .....

.....

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur : .....

Etat HT ..... kWh

BT ..... kWh

**NOUVEAU**

**Pour le service électrique de Lamboing (SEL).**

Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet :

<http://www.leplateaudiedesse.ch>

au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation

[www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)



Comment relever son compteur ?

.....

**Avis de construction**

Requérant : Garage Reparex, Route de Prêles 13, Lamboing

Auteur du projet : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, Lamboing

Propriétaires fonciers : M. Yves Lecomte à Diesse et M. Dominique Sunier à Lamboing

Projet : Remplacement des portes de garages + création d'une barrière en partie supérieure, parcelle

2261, Route de Prêles 13a, village de Lamboing  
Zone : industrielle et artisanale

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 12 juin au 12 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 juin 2020  
Secrétariat communal

**Avis de construction**

Requérant : M. Laurent Schwab, La Praye 31, 2515 Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Propriétaire foncier : M. Laurent Schwab, Prêles

Projet : Agrandissement de l'appartement existant, démolition d'un petit couvert et création d'un couvert à fumier, parcelle no 2539, La Praye 31, village de Prêles

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 5 juin au 5 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 5 juin 2020  
Secrétariat communal

**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, 078 865 80 60, ou par courriel à [lecomte.a@hotmail.com](mailto:lecomte.a@hotmail.com) d'ici au **vendredi 14 août 2020 au plus tard**.

a) Je passe commande de ..... litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit ..... litres d'huile de chauffage.

Qualité  Normal  ECO

Nom, Prénom : .....

.....

Adresse : .....

.....

NPA/Localité : .....

No de tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

La livraison est prévue  
début septembre 2020



## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE CARTE D'IDENTITÉ

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

**uniquement après avoir pris rendez-vous**

**au no de tél. 031 635 40 00**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport)

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



### Stationnements du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

**Diesse :** Devant le complexe communal

«Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif,

entre 13h15 et 14h15

**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du

Cheval Blanc et la boulangerie, entre

14h30 et 15h30

**13 juin, 27 juin**

*L'administration communale*

# Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)



## Nouvelles de l'administration

### Branche ouest du contournement de Bienne par l'A5

La délégation des autorités pour le contournement de Bienne par l'A5 a décidé de prolonger le processus de dialogue sur la branche ouest jusqu'au 15 décembre 2020 au plus tard. En raison de la suspension des réunions pour cause de coronavirus, il est irréaliste d'attendre du groupe de dialogue qu'il remette ses recommandations d'ici la fin juin.

Lors de la séance du 2 juin 2020, la délégation des autorités pour le contournement de Bienne par l'A5 a reçu le président du groupe de dialogue, Hans Werder, qui l'a informée de l'avancement des travaux. La délégation s'est déclarée satisfaite du travail accompli par le groupe. Elle se réjouit qu'un consensus émerge concernant les mesures à court et à moyen termes. La discussion sur les mesures à plus long terme continue.

### Délai supplémentaire nécessaire

En raison de la suspension des réunions pour cause de coronavirus, il est cependant irréaliste d'attendre du groupe de dialogue qu'il remette ses recommandations d'ici la fin juin. Ce délai serait insuffisant, en particulier pour organiser une consultation sur les solutions proposées au sein des organisations qui participent au dialogue. La délégation des autorités a donc décidé de prolonger le processus de dialogue jusqu'au 15 décembre 2020 au plus tard.

### Décision sur la suite de la démarche à la fin de l'année

Le canton propose à la Confédération de prolonger la suspension du projet définitif jusqu'à la fin décembre 2020. Les autorités de la Confédération, du canton et des communes statueront sur la suite de la démarche après avoir étudié les recommandations du groupe de dialogue.

### Reprise en demi-classes et solutions sur mesure dans les écoles professionnelles et les gymnases

Le 27 mai, le Conseil fédéral a annoncé un large assouplissement des mesures liées au coronavirus. Les principes régissant la reprise de l'enseignement présentiel dans les établissements du degré secondaire II restent néanmoins en vigueur pour le moment. Les écoles professionnelles et les gymnases devront maintenir une distance interpersonnelle de 2 mètres lorsqu'ils rouvriront le 8 juin prochain. Les cours pourront donc être dispensés au maximum en demi-classes. Les établissements de l'école obligatoire ne comptent que très peu d'élèves et d'enseignants considérés comme personnes vulnérables.

L'enseignement présentiel a cessé dans les écoles le 16 mars 2020. Du jour au lendemain, les établissements du secondaire II sont passés à l'enseignement à distance. Cela a été pour eux un défi majeur, mais ils sont parvenus à trouver des solutions. Depuis le 11 mai, certains élèves ou des petits groupes d'élèves peuvent de nouveau revenir à l'école au degré secondaire II, ce qui a permis d'assurer le soutien des élèves ayant des besoins pédagogiques particuliers et de reprendre les entretiens de conseil sur place.

À partir du 8 juin prochain, l'enseignement pourra être dispensé à des groupes plus importants. Les conditions posées par le Conseil fédéral ne permettent pas une reprise normale pour autant. La distance interpersonnelle de deux mètres ou les quatre mètres carrés par personne font que l'enseignement dans les écoles professionnelles et les gymnases devra être organisé en demi-classes au maximum. Chaque établissement a dû élaborer un plan de pro-

tection. Sur cette base et grâce à l'expérience acquise dans l'enseignement à distance, les écoles ont préparé la reprise d'un enseignement présentiel de plus grande envergure.

### Concepts d'enseignement sur mesure

En raison des conditions différentes en termes de locaux d'une école à l'autre et compte tenu de l'enseignement à distance dispensé jusqu'ici, les concepts ne seront pas les mêmes pour la période qui débute le 8 juin. Les établissements ont dégagé des solutions en fonction de leurs possibilités. Elles vont d'un enseignement majoritairement à distance complété d'un enseignement présentiel accru pour des explications approfondies ou complémentaires, ou pour des sujets qui ne se prêtent pas à l'enseignement à distance, à un enseignement présentiel en demi-classes combiné à des devoirs à la maison que les élèves doivent réaliser de manière autonome.

Les écoles continueront de porter une attention particulière aux élèves qui éprouvent des difficultés à apprendre en dehors de l'école. Elles tiennent également à prendre congé des élèves des classes de terminale dans un cadre approprié.

### Peu d'enfants et d'enseignants absents

À l'école obligatoire (de l'école enfantine à la 11H), l'enseignement présentiel a repris le 11 mai déjà, contrairement au degré secondaire II. Les cours ont été dispensés en demi-classes pendant les deux premiers jours, puis de nouveau en classes entières. Fait réjouissant : à peine un pour cent des enfants ne peut pas retourner à l'école en raison d'un état vulnérable. La moyenne cantonale devrait être proche de deux pour cent en ce qui concerne les enseignants. Le nombre varie d'une commune à l'autre.



## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 13 juin de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

**De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construits sans autre**, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

**Police des constructions**

## COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

### Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

**La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.**

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal

## ANNULATION DE MANIFESTATIONS

### PREVUES DANS LE CALENDRIER 2020



Les manifestations suivantes sont annulées en lien au Covid-19 :

La Kermesse des Bisons prévue les 12, 13, 14 juin est annulée.

Le TIR BOTTERON prévu le samedi 13 juin est annulé.

La course "On se réveille en courant à Nods" et le petit-déjeuner associé du 25 juin sont annulés.

Le Pic-Nic de la SDN du 26 juin est annulé.

L'atelier confection de Cerfs-Volants du 27 juin est annulé.

Le mini-festival dans le cadre des Jardins Musicaux du 29 août est annulé.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Société de Développement de Nods



## Nouvelles de l'administration

### Chlorothalonil dans les eaux souterraines résultats des mesures publiés

Des résidus de chlorothalonil ont été trouvés dans les eaux souterraines du canton de Berne. Les résultats des mesures sont accessibles au public sur le géoportail. Les données sont mises à jour chaque année. Le chlorothalonil a été utilisé en grandes quantités comme fongicide dans l'agriculture depuis les années 1970. Il est classé comme probablement cancérigène, de sorte que son utilisation est interdite en Suisse depuis le début de 2020. L'Office cantonal des eaux et des déchets a organisé plusieurs campagnes de mesure dans tout le canton en 2019 et 2020, dans le but d'évaluer la pollution des eaux souterraines par des résidus de chlorothalonil. Les recherches ont été concentrées sur deux types de résidus, les métabolites R41788 et R471811, les plus fréquemment rencontrés. Des concentrations supérieures à la valeur limite de 0,1 microgramme par litre ont été mesurées pour le type R41788 dans dix pour cent environ des stations ; elles sont même supérieures (jusqu'à 2 microgrammes par litre) pour le type R471811. Les nappes phréatiques polluées se situent principalement dans le Mittelland, où l'agriculture est intensive.

### Travaux de revêtement à Anet

Les préparatifs pour la réfection du revêtement de la Gampelengasse, à Anet (Ins), commencent lundi 15 juin 2020. La route sera ouverte dans les deux sens jusqu'au 10 juillet, mais les conditions de circulation seront difficiles. Elle sera fermée de dimanche 12 juillet, 6 heures, à lundi 13 juillet, 5 heures, pour poser la couche de roulement. Une déviation sera mise en place. En cas de mauvais temps, les travaux seront reportés au week-end suivant.

### Prolongation de la validité de l'ordonnance sur les mesures urgentes

Le Conseil-exécutif a prolongé jusqu'au 20 mars 2021 la validité de l'ordonnance sur les mesures urgentes pour maîtriser la crise du coronavirus adoptée le 21 mars 2020. Cette prolongation s'impose car l'évolution de la pandémie est difficile à prévoir et ses répercussions sur le système de santé et l'économie restent incertaines. Elle donne au gouvernement cantonal le temps d'évaluer quelles mesures pourraient être reprises dans le droit ordinaire. En outre, l'article 14a qui régit les heures d'ouverture des points de vente de restauration à l'emporter et des points de collecte

de restauration à l'emporter sera abrogé. Comme le Conseil fédéral a décidé de rouvrir les établissements de restauration le 11 mai 2020, la réglementation n'est plus nécessaire. Les modifications entrent en vigueur avec effet immédiat. Le Grand Conseil devrait en discuter lors de la session d'automne 2020.

### Moutons tués sur le Niesen

En tout, onze moutons ont été tués sur le Niesen, dans l'Oberland bernois, entre le 17 et le 21 mai 2020. La nature des blessures fait penser à une attaque de lynx et non de loup. Des échantillons d'ADN prélevés sur les moutons sont en cours d'analyse pour identifier le prédateur. Le conseiller cantonal en protection des troupeaux a pris des mesures immédiates pour aider les éleveurs concernés à mieux protéger leurs bêtes. De son côté, l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural Agridea a mis à disposition un civiliste pour construire une clôture de protection. Ces dispositifs semblent porter leurs fruits, aucune attaque n'ayant été enregistrée depuis le 21 mai. Le garde-faune surveille la zone, où il a installé des pièges photographiques.

## 11 / Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 12 juin

10h45 Montagu, culte à Montagu

Théo-Café : à 19h à L'Abri (Pré-Guétins 8), rencontre conviviale. Moment de retrouvailles autour d'une petite agape après un temps d'échange sur ce retour à la "normalité". Chacun est le bienvenu !

Dimanche 14 juin

10h, Blanche-Eglise, culte de bienvenue sur le thème de la visite Jean-Marc Leresche, diacre et John Ebbutt pasteur vous accueillent ! Genèse 18, 1-10, Luc 1, 39-44, Hébreux 13, 1-2. Sara Gerber, orgue. Avec les mesures d'hygiène en vigueur nous nous réjouissons de vous retrouver !

Mercredi 17 juin

10h, reprise du groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Secrétariat : Stefan Wilczynski 032 751 10 35

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 14. Juni

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Musik), Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienste und Seelsorge

3. Mai bis 12. Juli: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Secrétariat de La Neuveville

A l'issue de la période d'essai, Mme Coralie Schaffter a cessé ses activités comme secrétaire de la paroisse de La Neuveville. Dans l'attente d'une solution définitive, le secrétariat de l'UP à Bienne, sis à Ste-Marie, est à votre disposition au 032 751 28 38 et [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch) comme habituellement.

Durant la période estivale et jusqu'à nouvel avis, le secrétariat de La Neuveville sera desservi le lundi, de 8h à 12h, par l'assistant pastoral Yannick Salomon.

[laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

La situation s'améliore et une reprise des activités paroissiales peut-être envisagées pour le mois de juin en respectant les règles de distanciation.

Dimanche 14 juin

Culte à Diesse, 10h pour le service de voiture, veuillez téléphoner à la cure, 032 315 27 37

Groupe de recueillement

Judi 18 juin, 13h30, église de Diesse

Dimanche 28 juin

Culte à Diesse, 10h

Brochure Regard

Dix numéros sont déjà parus portants sur des thèmes comme: Pâques à l'église de Diesse, faire son pain, la sagesse des aînés, messages des enfants aux aînés, Chasserai... Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)) ou sur le site internet [www.lac-en-ciel.ch/Diesse](http://www.lac-en-ciel.ch/Diesse)

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)  
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

[www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Paroisse de Nods

La paroisse de Nods se réjouit de vous accueillir dimanche 28 juin 2020 à 10h pour le culte. Les dispositions particulières relatives à la crise sanitaire suivront en temps voulu. Vous pouvez vous tenir informés en consultant notre site [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 13 juin

Protection : selon les directives de l'OFSP

9h30 : Partage de la parole

10h30 : Culte, avec le prédicateur Aimé Cavin

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

**Repas à domicile** : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

**Nouveaux horaires** : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch). Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. [www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/)

### Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

### Service payant de bus durant le week-end

**Noctanbus**: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
**Moonliner**: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch)  
Tél. 032 494 53 43

## Musées / Agenda

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

A la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que le musée à ouvert ses portes au public depuis le samedi 16 mai de 14h30 à 17h30.

Dès le 13 juin 2020, vous pourrez venir visiter notre nouvelle exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Pour tous renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition : Oskar Binz – peintre, poète, architecte (1895 – 1957.) Collection : la collection reste fermée en raison de travaux de rénovation.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

## Instantané !

Nous aurions dû fêter d'ici quelques jours les 500 ans de notre belle Tour carrée de la Neuveville. Sur sa façade nord, on peut lire cette inscription : "en l'an du Seigneur 1520, le 21e jour du mois de juin". Spectacle des enfants, théâtre, concerts, balade contée, restauration, célébration œcuménique : rien ne manquait pour marquer ce bel anniversaire ! Heureusement il reste l'exposition au musée qui ouvre ses portes ce samedi 13 juin, mais pour le reste, tout a été reporté. Comme bien d'autres événements de notre cité ou d'ailleurs pour les mois à venir... On peut trouver ces mesures excessives, comme ma fille qui me disait "ils exagèrent !". Ou légitimes compte tenu des risques qui ne sont pas terminés. On ne peut s'empêcher de penser qu'il y a un gâchis à tout cela. En préservant à tout prix notre santé physique nous avons malgré tout affaibli tout ce qui nous maintenait en équilibre: la joie de se retrouver,

le besoin de vibrer à de mêmes événements et tout ce qui nous peut nous rassembler quelques soient nos différences, tout ce qui nous permet de « booster » notre optimisme et notre bonne humeur, notre confiance et notre insouciance. Tout cela reviendra mais pour l'heure comment retrouver une pleine vitalité ?

*"Vis le jour d'aujourd'hui, Il est à toi. Le moment présent est une frêle passerelle : si tu le charges de regrets d'hier, de l'inquiétude de demain, la passerelle cède et tu perds pied. Le présent est comme un grand arbre : il plonge ses profondes racines dans ton passé plein de souvenir et d'expérience. Et il lance ses longues branches vers ton futur plein de promesse et d'espérance. Prends le temps qui t'est donné à chaque instant qui passe. Alors, tu gagneras du temps. Et tu découvriras que c'est beau et bon le temps, que c'est plein de Dieu dedans !"*

Bon aujourd'hui à vous !

John Ebbutt, pasteur

**Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)**

**Médecin** Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) [cabinetdurgencesbienne.ch](http://cabinetdurgencesbienne.ch)

**Dentiste 0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes